



Loisirs et Divertissements

Dommmages Marchés Spécialisés

MS Amlin

L'assurance des établissements de nuit et de loisirs nécessite une approche spécifique pour laquelle nous avons développé une solution il y a 25 ans déjà au sein de notre département dédié. Notre expérience et notre savoir-faire nous permettent d'adapter notre offre au fil des évolutions spécifiques de ces métiers.

MS Amlin se positionne comme un acteur majeur en France, pérenne et reconnu sur ce marché.

Capacités

- Placement à 100% ou en apéritif
- Dommages aux biens : 15 M€
- RC Exploitation : 6,5 M€ dont RC après livraison : 1 M€

Les + produits

- **Une offre sur mesure**
Contrat adapté à ces métiers du loisirs, avec des garanties essentielles et optionnelles pour une protection sur mesure
- **Des visites de risque par un inspecteur prévention, spécialiste de ce marché**
Nous souhaitons diffuser les bonnes pratiques préventives au sein de la profession.
- **Découvrez notre offre DIVERTIGO**
dédiée aux Bars à Ambiance Musicale et Restaurants à Ambiance Musicale

Notre Offre

Nous proposons des solutions d'assurances Dommages aux Biens et Responsabilité Civile Exploitation des établissements de nuit et de loisirs, en France métropolitaine.

Cibles

- Discothèques, Club privés
- Restaurants à Ambiance Musicale, Thés dansant, Cabarets
- Bars à Ambiance Musicale avec ou sans piste de danse et à fermeture tardive
- Bowlings
- Casinos

Garanties

Incendie, explosion, foudre, tempête, grêle et neige sur toiture, dégâts des eaux, dommages électriques, bris de machine, marchandises en frigo, bris de glaces et enseigne, vol, vandalisme, émeutes et mouvements populaires, catastrophes naturelles et technologiques.

Deux contrats distincts :

Nous complétons la garantie dommages par une couverture Responsabilité Civile Exploitation en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers en cours d'activité.

Étude de risque

L'étude du risque repose sur l'analyse des éléments suivants :

- Le questionnaire MS Amlin (disponible sur notre site internet) totalement complété et signé par le proposant
- Les pièces administratives : Kbis, Bail, PV de Commission de sécurité favorable
- Registre de sécurité certifiant les contrôles techniques obligatoires

Nos critères de sélection du risque :

- La date de création de l'établissement
- L'expérience de l'exploitant dans ce domaine d'activité
- La localisation du risque (non isolé) et proximité des secours
- La protection contre l'intrusion et l'incendie
- La solvabilité
- La statistique sinistres détaillée sur 5 ans

La prise de garantie est délivrée à réception :

- Des propositions d'assurance signées et des documents justificatifs
- D'un chèque d'acompte de 3 mois de prime

Prime minimum : 2 500 € TTC

Pourquoi choisir MS Amlin



Agilité

- La capacité à couvrir un champ très large d'entreprises
- Une autonomie locale en souscription, gestion et indemnisation
- Une gestion participative et flexible de l'indemnisation pour garantir la rapidité des règlements
- Le développement de délégations de souscription avec nos partenaires courtiers



Expertise

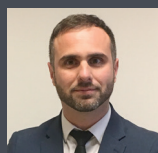
- Des souscripteurs spécialisés dans leurs domaines d'intervention
- Une offre sur-mesure adaptée aux réels besoins des assurés
- Des services prévention et indemnisation intégrés à la vie du contrat



Proximité

- Une entreprise pérenne et à taille humaine qui encourage ses collaborateurs à développer leur créativité
- Un accès direct à un souscripteur identifié
- Des collaborateurs dynamiques et réactifs passionnés par leur métier
- Une présence en régions renforcée

Pour toutes informations, merci de contacter :



Mathias Lanvin-Lespiau
Responsable du Département
Commerces - Immeubles - Loisirs

+33 (0)1 44 70 57 80
mathias.lanvin@msamlin.com

MS Amlin
Succursale France
58 bis rue La Boétie 75008 Paris
+33 (0)1 44 70 71 00

www.msamlin.com/france

© Janvier 2019. Les informations contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre d'information et sont réputées exactes à sa date d'impression. Le présent document n'a pas de valeur contractuelle. Les services et les produits mentionnés au sein du présent document peuvent ne pas être disponibles dans certaines juridictions pour lesquelles les différentes entités de MS Amlin ne disposent pas d'autorisation de commercialisation.

MS Amlin Insurance SE - Société Européenne de droit belge au capital de 1 321 489 euros, dont le siège social est situé 37 Boulevard Roi Albert II 1030 Bruxelles (Belgique) - Immatriculée à la BCE (Banque-Carrefour des Entreprises) à Bruxelles sous le numéro 0644 921 425 et soumise au contrôle de la BNB (Banque nationale de Belgique). Sa succursale en France est située 58 bis rue La Boétie 75008 Paris - T +33 (0)1 44 70 71 00 - contact.france@msamlin.com - www.msamlin.com/france - RCS Paris 815 053 483